

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

6/1/2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Séance du 13 novembre 2020

Nombre de membres

Afférents au C.M.
19

En exercice
19

Qui ont pris part à la
délibération :

19

DATE DE LA
CONVOCAION
09/11/2020

DATE AFFICHAGE

14/11/2020

L'an deux mil vingt
et le treize novembre

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul COSTA, 1^{er} Adjoint au Maire

Présents : Messieurs COSTA, MORELLI, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI
Et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, PONZEVERA, VOLELLI

Procuration : Mr OLMETA à Mr MORELLI, Mr FEYDEL à Mr PANZA, Mme BEGNIS à Mme SEBASTIANI, Mr HLUSICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mme SCOTTO, Mme SANCIU à Mr COSTA, Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mme GUARDINI, Mr POLI à Mme PONZEVERA

Absent : Messieurs OLMETA, FEYDEL, HLUSICKA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI
Et Mesdames BEGNIS, FERRAGUTI, SANCIU

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

ETUDE ET REALISATION D'UNE ZONE DE MOUILLAGE ET EQUIPEMENT LEGER (ZMEL)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années et plus particulièrement depuis environ trois ans, on constate une augmentation constante de mouillage à l'extérieur du port. L'office de l'environnement de la Corse a classé en "hot spot" le golfe de Saint-Florent avec plus de 200 navires ancrés en fond de golfe. Il est incontournable de réduire la pression exercée par la plaisance sur l'écosystème marin dont les impacts sont multiples.

Les dégradations mécaniques dues aux ancres sont de loin les plus destructrices, particulièrement lorsqu'elles s'exercent sur l'herbier de posidonie. La question de sa préservation est un enjeu majeur. Aussi, dans les circonstances actuelles, ces navires n'apportent aucune plus-value économique aux entreprises locales.

Une solution se profile pour contenir cette pression qui est l'accueil sur bouées ; de plus, les corps morts de ces bouées seront éco conçus de manière à créer des habitats pour la faune et la flore sous-marine. La capacité d'accueil est prévue entre 80 et 150 bouées dont le dimensionnement sera conditionné à l'étude.

Ainsi il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour la mise en place d'une étude et la réalisation d'une ZMEL financée dans le cadre de l'appel à projet du plan d'action en milieu marin méditerranée occidentale (PAMM) comme suit :

SOUS PREFECTURE
DE CALVI

17 NOV. 2020

COURRIER ARRIVEE

62/2020



Plan de financement estimatif :

<u>Organismes</u>	<u>Financement</u>
Port de plaisance	20 %
Etat	80 %

<u>Actions</u>	<u>Etat</u>	<u>Port de Plaisance</u>	<u>Cout de l'action</u>
Etudes	24 000 €	6 000€	30 000 €
Réalisation	196 000€	84 000 €	280 000 €
TOTAL TTC	220 000 €	90 000 €	310 000 €

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le plan de financement ci-dessus et donne au Maire tous pouvoirs afin de mener à bien cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Claudy OLMETA

SOUS PREFECTURE
DE CALVI

17 NOV. 2020

COURRIER ARRIVEE

59/220

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Séance du 13 novembre 2020

Nombre de membres	L'an deux mil vingt et le treize novembre
Afférents au C.M. 19	à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul COSTA, 1 ^{er} Adjoint au Maire
En exercice 19	
Qui ont pris part à la délibération :	
DATE DE LA CONVOCATION 09/11/2020	
DATE AFFICHAGE	

Présents : Messieurs COSTA, MORELLI, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI
Et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, PONZEVERA, VOLELLI

Procuration : Mr OLMETA à Mr MORELLI, Mr FEYDEL à Mr PANZA, Mme BEGNIS à Mme SEBASTIANI, Mr HLUSICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mme SCOTTO, Mme SANCIU à Mr COSTA, Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mme GUARDINI, Mr POLI à Mme PONZEVERA

Absent : Messieurs OLMETA, FEYDEL, HLUSICKA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI
Et Mesdames BEGNIS, FERRAGUTI, SANCIU

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

ETUDE COFFRE D'AMARRAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Depuis quelques années, toutes les observations opérées dans le golfe et plus particulièrement de la capitainerie du port de Saint-Florent, nous laissent présumer que la fréquentation croissante de yachts qui mouillent à proximité du port ou le long des côtes, provoque sur les fonds marins des dégâts irréversibles pour la biodiversité.

Quand un yacht de 60 m jette l'ancre pour se mettre au mouillage, une chaîne d'environ 180 m de plusieurs tonnes provoque sur son cercle d'évitage des dégâts dévastateurs sur les habitats et les herbiers de posidonies pour plusieurs dizaines d'années.

Il convient donc de répondre par une offre en adéquation avec cette nouvelle demande du secteur économique de la grande plaisance.

Le port de Saint-Florent souhaite donc réaliser une étude de faisabilité sur la création de coffres d'amarrages écologiques pour les yachts allant jusqu'à 90 m en fabriquant le corps mort (construction béton de plusieurs tonnes) sous forme d'un récif artificiel destiné à reconstituer un habitat pour la ressource halieutique et la flore sous-marines.

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
27 NOV. 2020
COURRIER ARRIVÉE

C. 122



Plan de financement estimatif :

<u>Organismes</u>	<u>Financement</u>
COMMUNE	20 %
Etat	30%
OEC	50%

<u>Actions</u>	<u>Etat</u>	<u>OEC</u>	<u>Port</u>	<u>Cout de l'action HT</u>
Etudes	16 200 €	27 000€	10 800€	54 000 €

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le plan de financement ci-dessus et donne au Maire tous pouvoirs afin de mener à bien cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Claudy OLMETA

**SOUS PREFECTURE
DE CALVI**
27 NOV. 2020
COURRIER ARRIVEE

57/2020
EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Séance du 13 novembre 2020

Nombre de membres

Affiliés au C M
19

En exercice :
19

Qui ont pris part à la
délibération :

M

L'an deux mil vingt
et le treize novembre

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul COSTA, 1^{er} Adjoint au Maire

Présents : Messieurs COSTA, MORELLI, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI
Et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, PONZEVERA, VOLELLI

Procuration : Mr OLMETA à Mr MORELLI, Mr FEYDEL à Mr PANZA, Mme BEGNIS à Mme SEBASTIANI, Mr HLUŠICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mme SCOTTO, Mme SANCIU à Mr COSTA, Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mme GUARDINI, Mr POLI à Mme PONZEVERA

Absent : Messieurs OLMETA, FEYDEL, HLUŠICKA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI
Et Mesdames BEGNIS, FERRAGUTI, SANCIU

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Création de la régie autonome du Port de Saint-Florent

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2221-1 et suivants;

Considérant la création de la régie autonome du Port de Saint-Florent avec simple autonomie financière,

Considérant la nécessité de désigner un conseil d'exploitation de la régie ;

Considérant que le conseil d'exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le conseil municipal ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par les dispositions législatives et réglementaires applicables ;

Considérant qu'il est obligatoirement consulté par le Maire sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

Considérant que le conseil d'exploitation peut procéder à toute mesure d'investigation et de contrôle ;

Considérant que le conseil d'exploitation présente au Maire toutes propositions utiles.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- Désigne les membres du conseil d'exploitation de la régie autonome du port de Saint-Florent, comme suit :

SOUS PREFECTURE
DE CALVI

17 NOV. 2020

GOURRIER ARRIVEE

58/2020



Membres du conseil d'exploitation nommés parmi les conseillers municipaux :

Titulaires :

Claudy OLMETA

Antony HLUSICKA

Xavier PAOLINI

Suppléants :

Brigitte ANTONELLI

Marie-Laure BEGNIS

Article 2 :

- Précise que les membres du conseil d'exploitation sont nommés pendant toute la durée du mandat municipal.

Article 3 :

- Précise que le conseil d'exploitation élira en son sein, son président et son vice-président.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Claudy OLMETA

SOUS PREFECTURE
DE CALVI

17 NOV. 2020

COURRIER ARRIVEE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

56/2020
EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Séance du 13 novembre 2020

Nombre de membres

Affiliés au C.M. 19
En exercice 19
Qui ont pris part à la délibération : 19

L'an deux mil vingt
et le treize novembre

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul COSTA, 1^{er} Adjoint au Maire

Présents : Messieurs COSTA, MORELLI, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI
Et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, PONZEVERA, VOLELLI

Procuration : Mr OLMETA à Mr MORELLI, Mr FEYDEL à Mr PANZA, Mme BEGNIS à Mme SEBASTIANI, Mr HLUSICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mme SCOTTO, Mme SANCIU à Mr COSTA, Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mme GUARDINI, Mr POLI à Mme PONZEVERA

Absent : Messieurs OLMETA, FEYDEL, HLUSICKA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI
Et Mesdames BEGNIS, FERRAGUTI, SANCIU

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération

DM 2 PORT

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'effectuer des ajustements budgétaires sur le budget du port de plaisance.

Il propose les modifications suivantes :

- Article 6711 – Intérêts moratoires et pénalités... + 20.000 €
- Article 6061 – fournitures non stockables - 20.000 €

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré approuve les propositions ci-dessus énoncées

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Claudy OLMETA

SOUS PREFECTURE
DE CALVI

17 NOV. 2020

GOURRIER ARRIVEE

55/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Séance du 13 novembre 2020

Nombre de membres
. Afférents au C.M. 19
. En exercice : 19
. Qui ont pris part à la délibération : 19
DATE DE LA CONVOCATION 09/11/2020
DATE AFFICHAGE 14/11/2020

L'an deux mil vingt
et le treize novembre

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul COSTA, Adjoint Maire

Présents : Messieurs COSTA, MORELLI, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI
Et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, PONZEVERA, VOLELLI

Procuration : Mr OLMETA à Mr MORELLI, Mr FEYDEL à Mr PANZA, Mme BEGNIS à Mme SEBASTIANI, Mr HLUSICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mme SCOTTO, Mme SANCIU à Mr COSTA, Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mme GUARDINI, Mr POLI à Mme PONZEVERA

Absent : Messieurs OLMETA, FEYDEL, HLUSICKA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI
Et Mesdames BEGNIS, FERRAGUTI, SANCIU

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

ACHAT D'UN CAMION BENNE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'acquérir un camion benne pour optimiser les services de l'eau et de l'assainissement.

Le montant de cet achat est évalué à **28.319,00 Euros HT** soit un coût de **33.982,00 Euros TTC**. Il propose le plan de financement suivant :

- Etat.....20%.....	5.663,80 Euros HT
- C.D.C.....60 %.....	16.991,40 Euros HT
- Commune.....20 %.....	<u>5.663.80 Euros HT</u>

Total.....100%.....28.319,00 Euros HT

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le plan de financement ci-dessus et donne au Maire tous pouvoirs afin de mener à bien cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Claudy OLMETA

SOUS PREFECTURE
DE CALVI

17 NOV. 2020

COURRIER ARRIVEE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

54/2020
EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Séance du 13 novembre 2020

Nombre de membres
Afférents au C.M.
19
En exercice
19
Qui ont pris part à la
délibération :
19

L'an deux mil vingt
et le treize novembre

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul COSTA, 1^{er} Adjoint au Maire

Présents : Messieurs COSTA, MORELLI, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI
Et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, PONZEVERA, VOLELLI

Procuration : Mr OLMETA à Mr MORELLI, Mr FEYDEL à Mr PANZA, Mme BÉGNIS à Mme SEBASTIANI, Mr HLUSICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mme SCOTTO, Mme SANCIU à Mr COSTA, Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mme GUARDINI, Mr POLI à Mme PONZEVERA

Absent : Messieurs OLMETA, FEYDEL, HLUSICKA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI
Et Mesdames BEGNIS, FERRAGUTI, SANCIU

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance

Objet de la délibération

DM 1 COMMUNE

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'effectuer des ajustements budgétaires sur le budget communal.

Il propose les modifications suivantes :

Article 1641 – Emprunt	+ 500 €
Article 2181 – Installations générales, agencement..	- 500 €

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve les propositions ci-dessus énoncées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Claudy OLMETA

